



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2020

n°2020/006

Le jeudi vingt-six novembre deux-mille-vingt à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Christophe BOUILLON, Mélanie BOULANGER, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Éric HERBET, Laurent JACQUES, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA, Jean-Claude WEISS.

### **ETAIT ABSENT :**

Jean-Marc VASSE

### **AVAIENT DONNE POUVOIR :**

- Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur Jean-Claude WEISS
- Madame Claudine BRIFFARD à Monsieur Laurent JACQUES
- Monsieur Bastien CORITON à Monsieur Christophe BOUILLON

### **Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHOMANT**

Antoine AMELINE, Directeur du Centre, et Stéphanie L'HERMITTE, Assistante à la Direction, assistaient également à la réunion.

\*  
\*\*

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et constaté que le quorum était atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président invite ensuite les administrateurs à procéder à l'examen de l'ordre du jour.

\*  
\*\*



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 NOVEMBRE 2020 – COMPTE-RENDU - APPROBATION**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 Novembre 2020 n'appelant aucune observation de la part des administrateurs, Monsieur WEISS propose de le mettre aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**CENTRE DE GESTION – DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – COMPTE-RENDU**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 16 octobre au 04 Novembre 2020, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibérations du 04 Septembre 2014 et du 04 Novembre 2020.

**CENTRE DE GESTION – GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CDG – REPRÉSENTANTS DU CDG 76 - DÉSIGNATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Éric HERBET pour siéger en qualité de représentant titulaire du CDG 76 au sein de l'Assemblée générale du GIP Informatique des Centres de Gestion. Jean-Claude WEISS, quant à lui, est désigné représentant suppléant.

**CENTRES DE GESTION NORMANDS – CONVENTION DE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC LE CNFPT - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention de coopération régionale entre le CNFPT et les Centres de Gestion Normands,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout acte administratif nécessaire à sa mise en œuvre.

**CENTRE DE GESTION – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – MISE EN ŒUVRE A L'ATTENTION DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES - INFORMATION**

Le Conseil d'Administration prend acte des éléments du rapport présenté en séance et de la démarche conduite par les services du CDG.

**CENTRES DE GESTION NORMANDS – SCHÉMA RÉGIONAL DE COORDINATION, DE MUTUALISATION ET DE SPÉCIALISATION – PROJET - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le Schéma Régional de Coordination, de mutualisation et de spécialisation joint au rapport présenté en séance,





- d'autoriser le Président du Centre de Gestion à signer ce document ainsi que tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce schéma.

**CENTRE DE GESTION – PÔLE « SANTÉ/PRÉVENTION » - DEMANDE D'ADHÉSION DE LA VILLE DE GRAND-QUEVILLY A LA MISSION « SANTÉ/PRÉVENTION » - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET CRÉATION D'UN 4<sup>ème</sup> POSTE D'INFIRMIER/INFIRMIÈRE - AVIS**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'application de dispositions transitoires, telles qu'exposées en séance, permettant à la ville de Grand-Quevilly de bénéficier de visites médicales au siège du Centre de Gestion, à raison d'une à deux journées par mois, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et la date de recrutement d'un médecin de prévention supplémentaire. A l'issue de cette période transitoire, l'adhésion pleine et entière à la mission « santé/Prévention » de la ville de Grand Quevilly et de son CCAS sera effective,
- de fixer à 1102,40 €/jour au mois de décembre 2020 et à 1112,80 €/jour aux mois de janvier, février et mars 2021 le tarif applicable à la ville de Grand-Quevilly et à son CCAS durant la période transitoire,
- de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 un poste supplémentaire d'infirmier(e) en santé au travail à temps complet, afin de porter l'effectif total à quatre E.T.P.

**CENTRE DE GESTION – ORGANIGRAMME DES SERVICES – TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- la suppression du poste d'adjoint administratif figurant aux effectifs de l'Unité "Paies" du Pôle "Finances et Moyens généraux »,
- la création, au 1<sup>er</sup> décembre 2020, d'un poste médecin de prévention au Pôle "Santé prévention. Dans l'hypothèse d'un recours infructueux à un agent fonctionnaire sur ce poste, le Conseil d'Administration autorise, compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions, le recrutement d'un agent contractuel par référence au grade de Médecin hors classe, sur le fondement de l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 et autorise le Président à signer le contrat correspondant,
- la création, au 1<sup>er</sup> décembre 2020, d'un poste d'infirmier en santé au travail au service "Médecine professionnelle" du Pôle "Santé prévention. Dans l'hypothèse d'un recours infructueux à un agent fonctionnaire sur ce poste, compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions, le Conseil d'Administration autorise le recrutement d'un agent contractuel par référence au grade d'Infirmier en soins généraux, sur le fondement de l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 et autorise le Président à signer le contrat correspondant.



**CENTRE DE GESTION – RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – RÉGIME INDEMNITAIRE DES INGÉNIEURS, TECHNICIENS, PSYCHOLOGUES, INFIRMIERS EN SANTÉ AU TRAVAIL ET SECRÉTAIRES DE MAIRIE – MODIFICATIONS - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le classement dans les groupes de fonctions définis par délibération du 11 Septembre 2017 et suivantes des agents relevant des cadres d'emploi des ingénieurs, techniciens et psychologues territoriaux ainsi que des infirmiers territoriaux tel que proposé dans le rapport présenté en séance,
- attribue aux agents du CDG occupant la fonction de Secrétaire de Mairie le montant de RIFSEEP décidé par leurs collectivités d'affectation dans la limite des montants plafonds appliqués au personnel du siège.

**CENTRE DE GESTION – POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES – TÉLÉTRAVAIL – MISE EN PLACE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement du télétravail tel qu'annexé au rapport présenté en séance,
- d'autoriser le Président à le mettre en œuvre au sein des services du Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et dès lors que la crise sanitaire le permettra.

**CENTRE DE GESTION – POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – CONVENTION AVEC L'A-D-A-S - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion du Centre de Gestion à l'Association Départementale d'Action Sociale (A-D-A-S) pour une durée de 2 ans,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre le Centre de Gestion et l'A-D-A-S.

**CENTRE DE GESTION – RÈGLEMENT PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ANNÉE 2021 – JOURS D'ARTT FIXES – FERMETURE DU CENTRE - PROPOSITION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le choix des journées ARTT fixes proposées ci-dessous et autorise le Président à signer l'arrêté qui en découle.

- Vendredi 14 Mai 2021 (ascension)
- Vendredi 12 Novembre 2021
- Vendredi 24 Décembre 2021
- Vendredi 31 Décembre 2021.





**CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – MISSIONS OPTIONNELLES – TARIFICATION - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte les tarifs 2021 des missions optionnelles du Centre de Gestion, récapitulés dans le tableau annexé au rapport présenté en séance,
- décide leur mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et de communiquer sans délai ces tarifs à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées de Seine-Maritime.

**CENTRE DE GESTION – BUDGET 2021 – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité autorise le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, ainsi que retracé dans le tableau ci-après :

Compte	Crédits inscrits au budget primitif 2020 (hors reports et restes à réaliser)	Crédits inscrits au budget suppl. 2020 (hors reports et restes à réaliser)	Total crédits inscrits au budget 2020	Crédits ouverts par anticipation = 25% du total des crédits inscrits au budget 2020
2051 – Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	40 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
<b>Sous total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
212 – Agencements et aménagements de terrains	30 000,00 €		30 000,00 €	7 500,00 €
2154 – Matériel médical	1 000,00 €		1 000,00 €	250,00 €
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	35 000,00 €		35 000,00 €	8 750,00 €
2182 – Matériel de transport	100 000,00 €		100 000,00 €	25 000,00 €
2183 – Matériel de bureau et d'informatique	180 000,00 €	30 000,00 €	210 000,00 €	52 500,00 €
2184 – Mobilier	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €
2188 – Autres matériels	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
<b>Sous total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>361 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>391 000,00 €</b>	<b>97 750,00 €</b>
2313 - Constructions	60 000,00 €		60 000,00 €	15 000,00 €
<b>Sous total chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>60 000,00 €</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>461 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>501 000,00 €</b>	<b>125 250,00 €</b>



**CENTRE DE GESTION – EXAMEN PROFESSIONNEL D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – SESSION 2020 – DÉTERMINATION DU COÛT LAURÉAT - AUTORISATION**

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité :

- fixe la participation des collectivités non affiliées aux CDG de la Seine-Maritime et de l’Eure, qui recrutent un lauréat de l’examen professionnel d’Adjoint Technique Principal 2020, aux coûts par lauréat fixés dans le tableau ci-dessous,

EXAMEN PROFESSIONNEL		Session	Coût total (€)	Nombre d’inscrits	Nombre de lauréats	Coût par inscrit	Coût par lauréat
Adjoint Technique principal de 2ème classe	<b>Spécialité</b>						
	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	2020	28 848.22€	54	50	534.23 €	<b>576.96 €</b>
	Espaces naturels, espaces verts	2020	24 223.41 €	38	33	637.46 €	<b>734.04 €</b>
	Restauration	2020	15 188.89 €	31	25	489.96 €	<b>607.56 €</b>
	Communication Spectacle	2020	4 299.49 €	5	3	859.90 €	<b>1 433.16 €</b>

- autorise le recouvrement des coûts par lauréat ainsi déterminés auprès des collectivités non affiliées qui auraient recruté un lauréat figurant sur la liste d’aptitude de l’examen professionnel susvisé,
- autorise le recouvrement auprès du Centre de Gestion de l’Eure, de la participation due pour l’organisation de cet examen professionnel calculée au prorata du nombre d’inscrits à l’examen, soit 23 541.34 euros, conformément au tableau annexé au rapport présenté en séance.





**CENTRE DE GESTION – CONCOURS D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS – SESSION 2020 – DÉTERMINATION DU COÛT LAURÉAT - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le recouvrement sur le budget principal du Centre de Gestion d'une recette correspondant au coût d'organisation du concours d'Éducateur de Jeunes Enfants auprès du Budget annexe « Opération de Concours », pour un montant de 27 530.95 €, conformément au tableau annexé au rapport présenté en séance,
- fixe la participation des collectivités et établissements publics qui ne sont pas affiliés à l'un des cinq Centres de Gestion Normands et qui recrutent des lauréats du concours, à 2 294,25 €/lauréat,
- autorise le recouvrement auprès des collectivités et établissements publics non affiliés à l'un des cinq Centres de Gestion Normands du coût par lauréat ainsi déterminé en cas de recrutement,
- décide de reverser au budget annexe « Opération de concours » les sommes ainsi perçues.

**CENTRE DE GESTION – PÔLE « EMPLOI TERRITORIAL » - EMPLOIS ADMINISTRATIFS – PARCOURS DE FORMATION « SECRÉTAIRES DE MAIRIE » ET LICENCE PROFESSIONNELLE – AUTORISATION ET INFORMATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- l'organisation de deux formations « Secrétaires de Mairie » telles que décrites dans le rapport présenté en séance,
- la signature des conventions à intervenir entre le Centre de Gestion et le CNFPT, d'une part, et entre le Centre de Gestion, Cap emploi, le CNFPT et Pôle emploi, d'autre part,
- le montage d'un dossier « FOREM » auprès de la Région Normandie,
- la signature de la convention à intervenir entre le Centre de Gestion et la Région Normandie,
- l'accueil des stagiaires dans les locaux du Centre de Gestion, le cas échéant,
- la signature par le Président du Centre de Gestion de tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

**CENTRE DE GESTION – PÔLE « EMPLOI TERRITORIAL » - CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA RÉGION NORMANDIE - ADOPTION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le règlement général des concours et examens professionnels des Centres de Gestion de Normandie annexé au rapport présenté en séance.



**CENTRE DE GESTION – BILAN SOCIAL 2019 DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA SEINE-MARITIME - INFORMATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte des informations liées à la campagne du Bilan social 2019,
- prend acte d'une restitution ultérieure de l'ensemble des collectivités de la Seine-Maritime.

**CENTRE DE GESTION – PARTAGE DES DONNÉES ISSUES DU LOGICIEL MEDTRA – RÉALISATION DE RAPPORTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention avec le CIG Grande Couronne portant autorisation du partage des données non médicales issues du logiciel MEDTRA dans le « Puits de données ».

**INFORMATIONS**

- **La LettRHe du CDG 76 – Septembre 2020**

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la lettRHe transmise en octobre 2020, aux collectivités.

\*  
\*\*

Monsieur WEISS précise aux membres du Conseil d'Administration qu'un document récapitulatif des dates des prochaines instances décisionnelles et paritaires se trouve dans le dossier remis en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

**Le Secrétaire,**  
Jean CHOMANT

**Le Président,**  
Jean-Claude WEISS

